



Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos



Direction Régionale Des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif

Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tanger

CONVENTION DE COLLABORATION DE RECHERCHE

établie entre les partenaires impliqués dans la réalisation
d'un projet de recherche financé dans le cadre

DES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE

CONVENTION DE COLLABORATION DE RECHERCHE

L'institution coordinatrice : **Universite Abdelmalek Essaadi, Faculté des Sciences et Techniques de Tanger (FSTT)**

Ci-après désigné(e) « **Institution coordinatrice** »

et

L'institution partenaire 1 : **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Office de Mise en Valeur Agricole de Loukkos (ORMVAL)**

Ci-après désigné(e) « **partenaire socio-économique 1** »

et

L'institution partenaire 2 : **Ministère Délégué chargé de l'Eau, Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos (ABHL)**

Ci-après désigné(e) « **partenaire socio-économique 2** »

et

L'institution partenaire 3 : **Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tanger (DPEFLCD)**

Ci-après désigné(e) « **partenaire socio-économique 3** »

Ci-après désignées chacune individuellement « la Partie », et collectivement « les Parties ».

Préambule :

- *Considérant l'appel à projets dans les domaines prioritaires lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres en juillet 2013, auprès de la communauté scientifique nationale dans le cadre de la promotion de la recherche scientifique, du développement de l'innovation technologique et du soutien à la gouvernance ;*
- *Considérant les résultats de l'appel à projets dans les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique, publiés le 04 juin 2014 ;*
- *Considérant la convention de soutien aux projets dans les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique signée, en mars 2016, entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC), le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et l'Université Abdelmalek Essaadi.*

Les Parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les conditions et les modalités de collaboration entre les parties pour la réalisation du projet de recherche intitulé : « **Outil de Gestion Intégrée de l'Environnement « OGI-Envi** » et archivé au service des Programmes Scientifiques du CNRST.

Elle définit également les droits et obligations des Parties relatifs à la réalisation du projet et aux résultats obtenus.

ARTICLE 2 : entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention :

- entre en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties,
- est conclue pour toute la durée de la réalisation du projet.

ARTICLE 3 : Identification du projet

Les institutions, établissements, structures de recherche et personnes impliqués dans le projet sont les suivants :

Partenaires étrangers

-Institution partenaire 1 :	Université de Paris-Est Marne-La-Vallee
-Etablissement :	Institut National de l'Information Géographique et Forestière IGN
- Structure de recherche:	Laboratoire Méthodes d'Analyses pour le Traitement d'Images et la Stéréorestitution (MATIS)
-Personnes impliquées :	Jean Paul RUDANT

-Institution partenaire 2 :	Université de Liège (Belgique)
-Etablissement :	Faculté des Sciences
- Structure de recherche:	Département des Sciences et Gestion de l'Environnement
-Personnes impliquées :	André OZER, Pierre OZER

- Institution partenaire 3 :	Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique Granada (Espagne)
-Etablissement :	Institut Andalous des Sciences de la Terre
- Structure de recherche:	Geoquímica isotópica y paleoclima Continental (GIPC)
-Personnes impliquées :	Concha Jiménez de Cisneros

- Institution partenaire 4 :	Université de Malaga
-Etablissement :	Facultad de ciencias
- Structure de recherche:	Centro de Hidrogeología
-Personnes impliquées :	Bartolomé ANDREO NAVARRO

Partenaires Socio-économiques

- Institution partenaire 1:	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime
-Etablissement :	Office Régionale de Mise en Valeur Agricole du Loukkos ORMVAL
- Structure :	Direction de Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage Chargé
-Personnes impliquées :	Mohamed ETTAHIRI, Mohammed EL MADANI, Mohamed ACHKAR

- Institution partenaire 2:	Ministère Délégué chargé de l'Eau
-Etablissement :	Agence de Bassin Hydraulique de LoukKoss (ABHL)
-Personnes impliquées :	Bouarfa BEZZANIN.

- Institution partenaire 3:	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
-Etablissement :	Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification DPEFLCD
- Structure :	Centre de la Conservation et du Développement des Ressources Forestières
-Personnes impliquées :	Rachid CHBIHI

ARTICLE 4 : Réalisation du projet et mutualisation des moyens

Le projet de recherche sera réalisé de manière collective et en totale concertation entre les structures de recherche et personnes impliquées dans le projet de recherche, telles que mentionnées dans la proposition soumise au CNRST dans le cadre de l'appel à projets dans les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique.

Les parties devront mutualiser les moyens (appareils scientifiques, logiciels, ...) dont ils disposent ainsi que ceux acquis dans le cadre de ce projet.

Structures de recherche impliquées appartenant à l'institution coordinatrice

Partenaires Socio-économiques

Institution partenaire 1

Directeur de l'Office Régionale de Mise en Valeur Agricole du Loukkos ORMVAL

Institution partenaire 2

Directeur de l'Agence de Bassin Hydraulique de LoukKoss (ABHL)

Institution partenaire 3

Directeur provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Tanger

ARTICLE 4: Engagements de l'institution partenaire : l'Office de Mise en Valeur Agricole de Loukkos (ORMVAL)

L'ORMVA du Loukkos s'engage à contribuer en mettant à la disposition pendant la durée du projet :

- ✓ L'expertise des cadres et techniciens de l'ORMVAL pour la contribution à la réalisation des travaux d'études et de recherches en commun ou par les étudiants de la faculté des sciences et techniques (FST) au niveau de la zone d'action de l'office ;
- ✓ Les données disponibles nécessaires à la réalisation du projet ;
- ✓ Le laboratoire d'analyse du sol et des eaux de M'rissa selon un programme arrêté par le Département concerné et le comité de suivi;

ARTICLE 5 : Comité de suivi et de coordination

Le comité de suivi et de coordination qui sera chargé de l'exécution des engagements de l'ORMVA du Loukkos est composé des membres suivants :

Nom et prénom	Fonction
Etahiri Mohamed	Chef de département des ressources humaines
Kellouti Mustapha	Chef de département de la gestion des réseaux d'irrigation et de drainage
Achkar Mohamed	Chef d'arrondissement de la gestion des réseaux d'irrigation et de drainage de Laouamra
Faridi El hassane	Chef de service de la formation continue et gestion des carrières

ARTICLE 6 : entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention :

- entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties,
- est conclue pour toute la durée de la réalisation du projet.

Fait en cinq exemplaires originaux.

Signatures et cachets :

Le Doyen de La Faculté des Sciences et Techniques de Tanger (FSTT)  Le Doyen <i>[Signature]</i> Pr. Mohammed ADDOU Le	Le Directeur de L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Loukkos (ORMVAL) <i>[Signature]</i> Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Loukkos Signé : Mohammed Alami Ouaddane Le
--	--